

**Commission canadienne de sûreté nucléaire
Demande de proposition no 5000068763
Modification à la DDP 003**

1. Au PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 - BARÈME DE PRIX, Section 7.0 **Calcul du prix total évalué de l'offre**

SUPPRIMER: Tout

INSÉRER:

7. Calcul du prix total évalué de l'offre

Le prix de l'offre financière évaluée sera déterminé en ajoutant ses taux tout compris (CAD) fermes, taxes applicables exclues, pour chacune des périodes identifiées, conformément au tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1	
Description	Sous-total
Sous-total de la période du contrat initial	\$
Sous-total de la 1 ^{ère} période prolongée	\$
Sous-total de la 2 ^{ème} période prolongée	\$
Sous-total de la 3 ^{ème} période prolongée	\$
Prix total évalué de l'offre financière	\$

Note à l'intention des soumissionnaires : Les tarifs mensuels tout compris proposés par l'entreprise pour les services cliniques, consultatifs et de mieux-être étendus devraient être fondés sur environ 1000 employés. Les prix doivent également tenir compte des fluctuations mineures (+/- 5 %) du nombre d'employés

Période du contrat initial: 1 an		
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux mensuel tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 12 mois	\$
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x15 heures	\$

3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 10 heures	\$
Sous-total de la période du contrat initial: [total 1) + total 2) + total 3)]		\$

1^{ère} période prolongée : 1 an		
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux mensuel tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 12 mois	\$
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 15 heures	\$
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 10 heures	\$
Sous-total de la 1^{ère} période prolongée: [total 1) + total 2) + total 3)]		\$

2^{ème} période prolongée : 1 an		
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux mensuel tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 12 mois	\$

2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x15 heures	\$
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 10 heures	\$
Sous-total de la 2 ^{ème} période prolongée: [total 1) + total 2) + total 3)]		\$

3^{ème} période prolongée : 1 an		
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux mensuel tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 12 mois	\$
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 15 heures	\$
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.		
Taux horaire tout compris ferme en CAD (A)	Unités (B)	Total (C = A x B)
\$	x 10 heures	\$
Sous-total de la 3 ^{ème} période prolongée: [total 1) + total 2) + total 3)]		\$

Note à l'intention des soumissionnaires : Les prix pour les périodes d'option 4 à 9 seront fondés sur le prix de l'option 3 et seront rajustés conformément à l'annexe D, Base de paiement.

2. A la BASE DE PAIEMENT, sous-section 1.2 **Option de prolongation du contrat**

SUPPRIMER : Tableaux pour les périodes d'option 4 à 9

INSÉRER :

1.2.1 AJUSTEMENT ÉCONOMIQUE DES PRIX (AEP)

1.2.1.1 Les dispositions du présent article s'appliquent aux taux fermes tout compris établis pour les périodes d'option 4 à 9 ci-dessous.

1.2.1.2 À compter de la période d'option 4 des services, les tarifs tout compris pour les services décrits aux paragraphes 1), 2) et 3) du tableau seront augmentés pour la période de 12 mois conformément aux dispositions du présent article. La même méthodologie s'appliquera à toutes les périodes subséquentes pendant lesquelles le contrat est en place, et la base de paiement sera modifiée pour refléter les nouveaux tarifs tout compris de services.

1.2.1.3 Les taux tout compris pour les services dans le tableau de la période d'option 4, et tous les taux tout compris des services subséquents de la période d'option seront calculés à l'aide des taux tout compris de l'entreprise de l'année précédente dans la base de paiement rajustée annuellement, au moment de l'exercice de la période d'option, en fonction des salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale (Statistique Canada. [Tableau 14-10-0064-01 Salaires des employés selon l'industrie, données annuelles](#)) publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

1.2.2 Rajustements annuels des tarifs tout compris

1.2.2.1 L'entrepreneur devrait aviser l'autorité contractante par écrit de l'AEP applicable, au plus tard 30 jours civils avant le début de l'année des nouveaux services. L'autorité contractante vérifiera à son tour l'information et modifiera le contrat en conséquence pour tenir compte des taux tout compris des services révisés.

1.2.2.2 Jusqu'à ce que les rajustements aux taux tout compris fermes soient effectués au moyen d'une modification du contrat, les taux valides pour la dernière période de 12 mois seront utilisés. Le même processus s'appliquera pour chaque période de 12 mois et pour toute année d'option exercée.

1.2.3 Abandon des indices d'escalation de prix

1.2.3.1 Si l'un ou l'autre des indices officiels de l'AEP du gouvernement énoncé dans le contrat est interrompu, les parties devront immédiatement par la suite, convenir des indices de remplacement ou de formuler des ajustements conformes à ceux énoncés dans le contrat.

4^{ème} période prolongée: 1 an (dates prévues le 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028)
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux mensuel tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 3 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 3 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 3 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

5^{ème} période prolongée: 1 an (dates prévues le 1^{er} avril 2028 au 31 mars 2029)
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux mensuel tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 4 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 4 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 4 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

6^{ème} période prolongée: 1 an (dates prévues le 1^{er} avril 2029 au 31 mars 2030)
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux mensuel tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 5 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD

\$ Les taux de la période d'option 5 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 5 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

7^{ème} période prolongée: 1 an (dates prévues le 1^{er} avril 2030 au 31 mars 2031)
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux mensuel tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 6 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 6 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 6 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

8^{-ème} période prolongée: 1 an (dates prévues le 1^{er} avril 2031 au 31 mars 2032)
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux mensuel tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 7 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 7 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 7 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

9^{-ème} période prolongée: 1 an (dates prévues le 1^{er} avril 2032 au 31 mars 2033)
1) Services cliniques, consultatifs et Gamme de services pour le mieux-être tels qu'ils sont décrits aux sections 5.1, 5.2 et 5.4 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux mensuel tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 8 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
2) Gestion de traumatisme, d'incident critique et de crise tel qu'il est décrit a la section 5.3 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 8 + les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.
3) Services de prévention tel qu'il est décrit a la section 5.5 de l'annexe D, Énoncé des travaux.
Taux horaire tout compris ferme en CAD
\$ Les taux de la période d'option 8+ les salaires des employés par industrie pour les soins de santé et l'aide sociale publiés par Statistique Canada jusqu'à un maximum de 3.5 %.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES